



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne

Question écrite n° 15801

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la protection des consommateurs face aux établissements bancaires. Les banques proposent de nombreux produits d'épargne et d'assurance vie avec des taux de rémunérations minimums garantis. Plusieurs exemples récents ont montré que les établissements bancaires ne respectent pas toujours leurs obligations de rémunérations, en particulier lorsque la conjoncture économique et boursière est défavorable. Néanmoins, tous ces produits sont établis avec les clients sur la base d'un contrat, et, lorsque la banque ne respecte pas ce dernier, les consommateurs sont souvent démunis pour lutter contre ces groupes. Elle lui demande par conséquent d'indiquer les mesures que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre afin de garantir et renforcer la protection des consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15801

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 905

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)